



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

25/26- 006

AVIS

Les Ministères de l'Économie et des Finances (MEF), du Commerce et de l'Industrie (MCI), sur recommandations du Conseil Consultatif en date du 07 août 2026, avisent le public en général, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs de produits pétroliers en particulier, que les prix à la pompe en vigueur sur le territoire national sont fixés comme suit :

GAZOLINE	GASOIL	KÉROSÈNE
700 Gdes	770 Gdes	765 Gdes

Cet avis prend effet à partir du 10 AOÛT 2026

Serge Gabriel **COLLIN**
Ministre de l'Économie et des Finances



James **MONAZARD**
Ministre du Commerce et de l'Industrie

